



Commune de Houyet
Rue Saint-Roch, 15
5560 HOUYET
www.houyet.be

Réf SPW-DPA-Recours : 10018239/LBO.mop

PERMIS UNIQUE

AVIS

Introduction d'un recours

Le Collège communal informe la population de l'introduction auprès du Gouvernement wallon d'un recours exercé par Maître Julien Bouillard pour le compte de la SRL EDGA Invest contre le refus de permis unique du 10 décembre 2024 délivré par les fonctionnaires technique et délégué à la SRL EDGA Invest visant à aménager une centrale solaire photovoltaïque rue de Focant / Petit Wanlin à 5564 WANLIN.

Quiconque peut consulter ce recours à : **Administration communale de Houyet, rue Saint-Roch, 15 à 5560 HOUYET.**

Chaque jour ouvrable pendant les heures de service : Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 9h00 à 12h00° et le Mercredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 et le samedi 21 décembre 2024, de 9h30 à 12h00 sur rendez-vous (service environnement : 082/67.69.68)

L'affichage se fera **du 20 janvier 2025 au 03 février 2025 inclus.**

Toute personne a le droit d'avoir accès au dossier dans les services de l'autorité compétente, dans les limites prévues par le décret du 13 juin 1991 concernant la liberté d'accès des citoyens à l'information relative à l'environnement.

Il sera procédé à l'instruction de ce recours et il sera statué à son sujet conformément à l'article 95 du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement et aux articles 20 à 26 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 04 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution dudit décret.

La décision du Gouvernement wallon ou l'absence de décision sera portée à la connaissance de la population par voie d'affichage conformément aux articles 38 et 40, §5, du décret du 11 mars 1999 précité.

A Houyet, le 13 janvier 2025.

Le Directeur Général

Didier FRIPIAT

Pour le Collège :



La Bourgmestre

Hélène LEBRUN